Les nouveaux temps scolaires et périscolaires à Saran

à partir de septembre 2014

Informations pratiques

Suite à la Réforme des Rythmes Scolaires

Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }

www.ville-saran.fr

Édito

Quelle réforme nous voulons réellement pour nos enfants ?

Après les mois d'incertitude sur la mise en œuvre de cette réforme imposée aux communes, nos services municipaux ont travaillé, et beaucoup travaillé, pour la mettre en place afin d'assurer à tous les enfants un accueil éducatif digne de ce nom.

Et puis avril 2014, changement de ministre de l'Éducation nationale et nouvelle réflexion qui s'ouvre... pour une mise en place obligatoire à la rentrée de septembre !!

Personnellement, en ma qualité de maire, j'ai signé l'appel national demandant à Monsieur le Ministre de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Des propositions ont été faites afin de répondre aux attentes populaires, en portant une refondation au service de la réussite de tous. Cette demande permettait de faire un geste fort pour montrer que la déception et la colère des enseignants, ainsi que celle des parents et de l'ensemble des acteurs, avaient été entendues. En effet, en tant qu'élus, nous sommes confrontés aux difficultés et aux contradictions de cette réforme. Malgré l'engagement des acteurs de l'éducation et du loisir éducatif, nous ne pouvons trouver une manière satisfaisante de l'appliquer. Nous souhaitions qu'un véritable chantier de la réflexion sur les temps éducatifs soit réouvert dans une clarification des spécificités et des fonctions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous en sommes convaincus, l'école de la réussite de tous doit se faire durant le temps scolaire obligatoire assuré par l'Éducation nationale. Au contraire, la réforme des rythmes éducatifs favorise la territorialisation de l'éducation et porte en elle l'accroissement des inégalités entre les communes et donc entre les enfants du pays. Elle installe la confusion entre les missions du service public de l'Éducation nationale et celles du périscolaire, la concurrence entre les enseignants et les animateurs, au détriment de la qualité de l'éducation apportée à nos enfants.

Notre message n'a pas été entendu puisque notre nouveau Ministre, Benoît Hamon, a décidé de conserver cette réforme, en maintenant les cinq matinées, en l'adaptant à la marge et en creusant encore plus les inégalités.
Après réflexion, et toujours avec le souci du rythme de l'enfant, nous avons décidé de positionner les Temps d'Activités Périscolaires le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Il faut retenir que cette réforme coûtera à la ville la bagatelle d'un peu plus de 300 000 euros dans un contexte budgétaire très difficile. Une évaluation précise concernant les actions et le coût de cette mesure sera faite après un an de fonctionnement.

Quoiqu'il en soit, nous agissons et continuerons à agir pour assurer à tous les enfants l'accès à un loisir éducatif de qualité et leur permettre de se construire dans un environnement riche. Pour assurer l'égalité sur tout le territoire, c'est à l'État d'intervenir : à partir de ce que font déjà les communes, construisons ensemble un grand service public national déconcentré du loisir éducatif.

Construisons ensemble l'école de la réussite de tous !

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

La semaine scolaire
maternelle et élémentaire

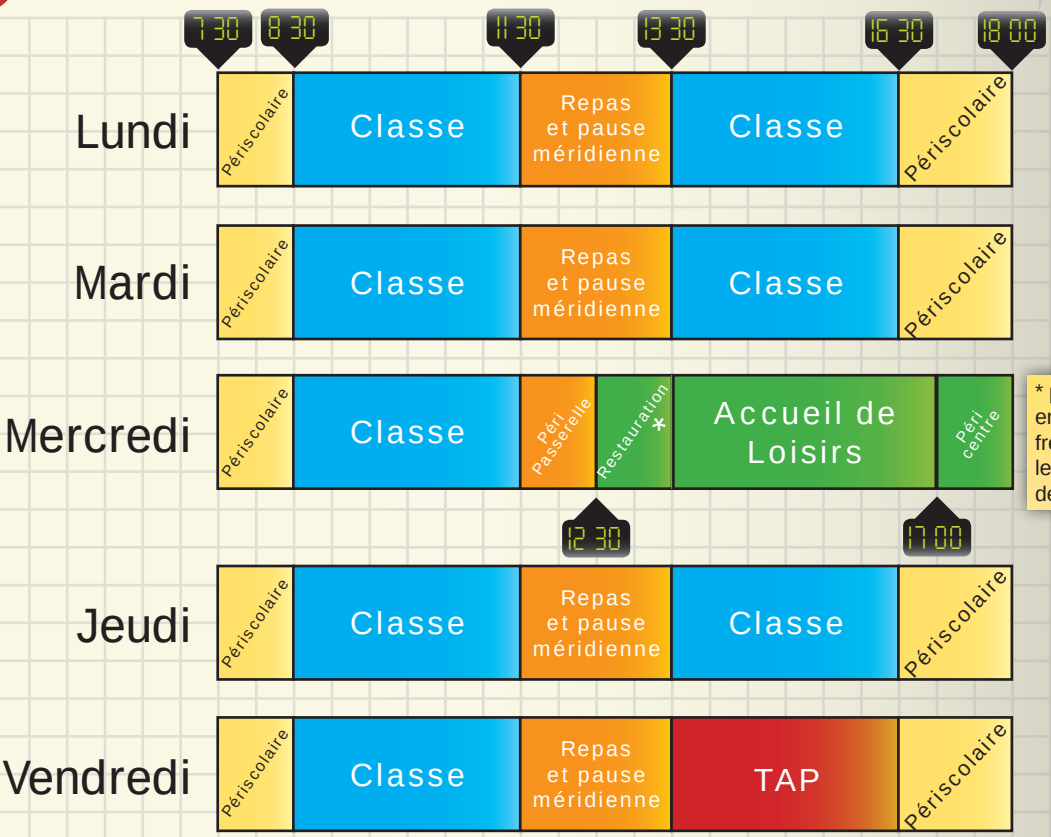

* pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs

Pour l'école maternelle Marcel-Pagnol, horaires différents :
8h40 > 11h50 et 13h30 > 16h20

NOUVEAU TEMPS !

Qu'est-ce que les TAP ?

Le TAP est un nouveau temps d'activités périscolaires organisé et pris en charge par la commune.

En lien avec la réforme des rythmes scolaires demandée par le gouvernement, il vient compenser la demi-journée d'école du mercredi matin. D'une durée de 3 heures, il vise à favoriser l'accès de tous les enfants scolarisés aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

La municipalité souhaite aller plus loin en proposant des activités correspondant à plus de dominantes : activités techniques et scientifiques, citoyenneté et interculturalité, éducation relative à l'environnement, expression.

Les accueils périscolaires du matin et du soir restent inchangées, les modalités d'inscriptions restent à l'identique.

Pour la pause méridienne et les TAP, une inscription sera nécessaire.

Les TAP : Temps *Le vendredi après-midi*

Inscriptions

> Comment et où s'inscrire ?

- Il faut venir à l'accueil de la mairie à partir du 19 juin muni du carnet de santé de votre enfant (vaccins à jour) et de l'attestation d'assurance extra-scolaire. L'inscription est obligatoire pour l'année scolaire. *Profitez-en pour faire les inscriptions aux autres activités (accueils de loisirs, école de musique et de danse, école de sport, restauration scolaire, etc.)*

> Les enfants sont-ils obligés de participer aux TAP ?

- Les TAP ne sont pas obligatoires et les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants après le temps d'enseignement (dès 11h30) ou après le temps de pause méridienne (13h30). En cas de présence au TAP, il n'est pas possible de reprendre son enfant avant 16h30.

> Peut-on choisir les activités de notre enfant au moment de l'inscription?

- Non, c'est l'enfant qui choisira ses activités avec l'accompagnement d'un animateur.
Vous trouverez dans le cahier de liaison une fiche d'inscription de vacances à vacances, sur laquelle vous validerez les jours de TAP auxquels votre enfant participera. Attention : si votre enfant s'inscrit à un projet, sa présence est souhaitable durant toute la période.

> Notre enfant est inscrit mais ne peut pas venir, que dois-je faire?

- Vous devez prévenir les responsables périscolaires par téléphone ou par courriel (coordonnées présentes en dernière page).

> Combien ça coûte ?

- La municipalité de Saran a décidé de proposer ces temps gratuits pour l'année scolaire 2014-2015. Il en va de même pour la péri-passerelle du mercredi matin de 11h30 à 12h30.

d'Activités Périscolaires

Qui encadre ?

- Un responsable périscolaire sera présent par groupe scolaire, chargé de la bonne coordination entre le temps d'école et les TAP. Il devra s'assurer de la présence des enfants inscrits aux activités.

- Les TAP seront encadrés par du personnel qualifié : animateurs, professeurs de musique, de danse, éducateurs sportifs, Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS), agents de bibliothèque, Agents Techniques Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)...

Où se déroulent les TAP ?

- Les TAP se déroulent dans les écoles ou dans certaines structures municipales. Dans ce cas, les élèves sont emmenés par les bus de la ville.

- Vous pouvez récupérer votre enfant à 16h30 au sein de l'école comme pour la sortie habituelle (même s'il participe à une activité en dehors de l'école).

Il n'est pas possible de reprendre son enfant avant 16h30.

Foire aux Questions

> Le temps de restauration est il maintenu pour tous les vendredis ?

- Comme toutes les autres journées d'écoles (sauf le mercredi), le restaurant scolaire fonctionne le vendredi midi.

> Le vendredi, à quel moment peut-on venir chercher notre enfant ?

- à 11h30 (sortie de l'école)
- à 13h30 (après le repas)
- à 16h30 (à l'issue du TAP si votre enfant y est inscrit)

► Votre enfant peut arriver à 13h30 pour les TAP.

> En cas d'accident, comment suis-je informé?

- Les responsables périscolaires vous contacteront par téléphone et suivront la démarche habituelle en fonction de la gravité de l'accident ou incident. **Pour tous changements de coordonnées, n'oubliez pas de les signaler en mairie.**

> Est-ce que mon enfant pourra goûter?

- Le temps de goûter ne se fera pas durant les TAP.

Contenu des TAP

Période de sensibilisation

Pour les enfants, une sensibilisation de façon ludique aura lieu sur la première période afin de découvrir les différentes dominantes et par la suite les projets et activités proposées. Les « réelles » activités TAP ne commenceront donc qu'à la seconde période, c'est à dire après les vacances de la Toussaint.

> La phase de sensibilisation :

- doit permettre à l'enfant de prendre le temps de s'informer et de comprendre l'organisation du nouveau temps TAP pour mieux l'appréhender
- a pour objectif de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des dominantes proposées sur le TAP de l'année scolaire et que tous les enfants s'inscrivent sur un ou deux projets techniques à l'année
- doit favoriser la vie relationnelle et permettre à chaque enfant de rencontrer le personnel d'encadrement et de l'identifier (animateurs, professeurs de musique, de danse, éducateurs sportifs, ATSEM...)
- doit permettre aux parents de prendre connaissance de la mise en place du TAP par la rencontre des responsables périscolaires qui pourront répondre à leurs questions

Foire aux questions

> Que va faire notre enfant? Y a t'il un programme d'activités?

Il n' y aura pas de programme d'activités diffusé en amont. Après un temps de sensibilisation aux dominantes durant la première période, l'enfant pourra s'inscrire à différents projets sur l'année (TAP projet). Il choisira ses activités (TAP découverte) le vendredi midi pour le TAP de l'après-midi même. S'il ne souhaite pas participer aux projets et activités, il aura accès à des jeux en autonomie (TAP libre). L'objectif est que chaque enfant tout au long de son parcours scolaire puisse découvrir l'ensemble des dominantes par le biais des TAP projet ou découverte.

> Est-ce que notre enfant pourra faire ses devoirs?

Des espaces calmes seront mis à disposition pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs mais sans aide de la part d'un adulte. Cependant, l'aide aux devoirs encadrée par les enseignants est maintenue comme les années précédentes en semaine à 16h30 à l'exception du vendredi.

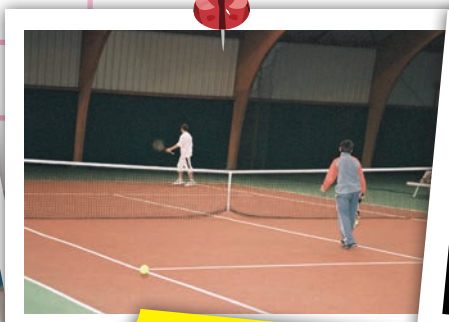

Types d'animations à vocation éducative durant les TAP

> Les activités avec apprentissage d'un savoir, savoir-faire (TAP Projet)

- Les activités peuvent être en lien direct avec les apprentissages scolaires et nécessitent une réelle complémentarité avec l'école (projets d'école, projets de classes...) Elles peuvent soit se structurer autour d'une démarche éducative dans la durée et donner lieu à des acquisitions (techniques/connaissances/ compétences) mesurables. Dans tous les cas, ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, tout au long de leur parcours scolaire primaire. Elles peuvent être limitées à des groupes restreints d'enfants selon la technicité pédagogique développée et selon le nombre d'encadrants au sein de la structure. Elles auront lieu de vacances à vacances pendant la période scolaire, le vendredi après-midi (TAP), seront encadrées par du personnel diplômé et en référence à la réglementation liée aux accueils collectifs de mineurs

> Les activités d'éveil et de découverte (TAP Découverte)

- L'enfant aura l'occasion d'être sensibilisé à une activité de son choix, elle pourra avoir lieu en une seule séance ou en plusieurs fois.
Elle devra s'effectuer de manière récréative en respectant les besoins des enfants et en tenant compte du rythme de sa semaine. Ces activités leur permettent d'aborder les différentes dominantes d'activités (culturelles, sportives, artistiques..) de manière plus souple sans obligation dans la durée

> Les activités libres et ponctuelles en complément des autres activités (TAP Libre)

- L'enfant selon son rythme, sa fatigue et son envie aura la possibilité de faire des activités en groupe (jeux de cours) ou en autonomie (lecture) dans un lieu identifié sous la surveillance d'un animateur.

Contenu des TAP (suite)

Les TAP et accueils de loisirs proposent des activités dont les dominantes sont :

Activités Expression

> S'exprimer par la création.
> Développer l'imaginaire, la créativité, la curiosité, l'esprit critique

Activités Environnement

> Développer le respect de son environnement (naturel, rural, urbain) et l'esprit écologique par la curiosité, l'observation et la connaissance des milieux.

Activités Physiques et Sportives

> Développer la connaissance de son corps, sa coordination gestuelle, le respect d'autrui, l'esprit d'équipe, la motivation, l'habileté.
> Permettre de canaliser l'agressivité, de mieux appréhender la vie collective et de trouver un équilibre dans son développement personnel.

Activités Techniques et Scientifiques

> Développer l'esprit critique, de recherche, la démarche scientifique, l'ouverture d'esprit, la compréhension des « grand principes qui régissent notre monde et la vie »

Citoyenneté et Interculturalité

> Favoriser l'ouverture d'esprit en développant la capacité à bien vivre en société et à en comprendre les codes par la prise de conscience des différences et inégalités, le respect d'autrui et la solidarité.

Le Mercredi après 11h30

11 30 Sortie de l'école

Je rentre à la maison, mes parents passent me chercher à 11h30 ou entre 11h30 et 12h30

J'ai entre 3 et 5 ans et je vais au centre Marcel-Pagnol

J'ai entre 6 et 11 ans et je vais au centre Marcel-Pagnol ou à la base de la Caillerette

Péri-Passerelle

Inscription nécessaire !

C'est un moment d'accueil pour les familles et de transition pour les enfants qui terminent leur matinée scolaire. Ce temps n'a pas de fonction éducative, il s'agit essentiellement d'un temps de garderie, de surveillance et de « transfert » d'information.

Si votre enfant est inscrit en accueil de loisirs (Pagnol ou Caillerette), il est possible de l'y amener par vos propres moyens entre 13h et 14h.

Je prends le bus municipal dès 11h30 accompagné des animateurs. J'y mange et y passe l'après-midi (sieste privilégiée au centre)

Je mange à l'école avec les animateurs et dès 13h15, un bus municipal vient me chercher pour me déposer dans mon centre.

Accueil de Loisirs

L'accueil de loisir se doit d'être récréatif et ludique, tout en étant éducatif et enrichissant. Ce temps doit aussi pouvoir répondre aux besoins, envies et attentes du moment. Il doit être u ntemps de repos, de loisirs choisis et non contraignants. Les animations menées respectent les projets pédagogiques de structure et en lien avec les dominantes présentée page précédente.

Le Mercredi après 11h30 (suite)

Mon enfant est à l'école des Aydes et fréquente le centre Marcel-Pagnol ou la base de la Caillerette.

Des animateurs prendront en charge les enfants saranais au sein de l'école et les accompagneront directement à l'accueil de loisirs Marcel Pagnol pour les maternelles. Pour les élémentaires ils seront accompagnés à l'école des Sablonnières pour le repas puis soit à Marcel Pagnol, soit à la Base de la Caillerette en fonction de leur âge.

Mon enfant est collégien et fréquente la base de la Caillerette...

- Mon enfant est au collège Montjoie, la direction de la base de la Caillerette prend en charge les enfants inscrits et les emmène déjeuner à l'école du Bourg, ils passeront l'après-midi à la Base de la Caillerette.
- Mon enfant est au collège Jean-Pelletier, il peut se rendre lui-même au restaurant scolaire de l'école du Bourg avant 12h30 ou se rendre à la base de la Caillerette entre 13 heures et 14 heures par ses propres moyens.

Tarifs des nouvelles prestations

Toutes ces prestations doivent faire l'objet d'une inscription à l'accueil de la mairie.

▶Tarifs des TAP (vendredi après-midi) :
Gratuit

▶Pause méridienne :
Gratuit

▶Péri-passerelle (mercredi) :
Gratuit

	Quotient Familial	Tarif journalier
Prix minimum	≤ 170	**1,35 €**
Prix maximum	≥ 1292	**6,50 €**
Hors quotient - Hors commune	/	**12,75 €**

L'arrivée des enfants en accueils de loisirs est possible :

- **à partir de 11h30** pour les enfants scolarisés à Saran et aux Aydes déjeunant au sein des structures.
- **entre 13 heures et 14 heures** au sein des accueils de loisirs après déjeuner :
  - ▶ Enfants scolarisés à Saran
  - ▶ Enfants saranais scolarisés à l'extérieur
  - ▶ Enfants accueillis sur dérogation

  L'horaire d'accueil sera adapté aux spécificités liées à l'âge des enfants accueillis dans ce créneau d'une heure.

Mémento

Service Enfance

►Anthony Fourmont
Responsable du service
02 38 80 34 93

►Gabriel Poluga
Coordinateur Périscolaire
02 38 80 35 54

Périscolaire Bourg

►Alexandre Kholberg
02 38 80 35 56

Périscolaire Marcel-Pagnol

►Alexandre Kholberg
02 38 79 01 31

Périscolaire Chêne Maillard

►Marie-Lucie Oujagir
02 38 43 06 47

Périscolaire Sablonnières

►Géraldine Creusillet
02 38 43 02 72

Service Action Scolaire

►Julien Arrondeau
Responsable du service
02 38 80 34 10

Contenu : Direction de l'Éducation et des Loisirs - mairie de Saran.
Conception - Réalisation - Photographies : Service communication - mairie de Saran.
Impression : Prevost Offset. Juin 2014.